

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/1.1

SEANCE DU 14 AVRIL 2015
L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THULLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONNEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE : OUI</u> <u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>
--	----------------------	---------------------------	--------------------------

OBJET : Liste des marchés publics conclus au titre de l'année 2014

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'arrêté du 21 Juillet 2011 pris en application de l'article 133 du Code des marchés publics, la personne publique doit publier, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste, jointe à la présente délibération, indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun des trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranche en fonction de leur montant.

L'ASSEMBLEE,
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT,
APRES DELIBERE,

ADOpte les dispositions énoncées ci-dessus.

1 – PREND ACTE de la liste des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 20.000,00 € H.T. conclus au titre de l'année 2014.

2 – PRECISE que cette liste sera affichée en Mairie et sur le site internet de la ville.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS :
LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2014 EN APPLICATION DE L'ARRETE DU 21 JUILLET 2011

MARCHE DE TRAVAUX	OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	NOM ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DEE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	27/02/2014	EUROVIA MEDITERRANEE	83210
	EXTENSION ET REHABILITATION DE L'ACCUEIL DU RESTAURANT SCOLAIRE	04/03/2014	SAS GARAFFA	83200
	TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE DEPANNAGES ET DE PETITS TRAVAUX SUR LES SYSTEMES D'ARROSAGE AUTOMATIQUE	29/03/2014	ISS ESPACES VERTS	83370
	TRAVAUX DE CONTROLE, DE CREATION ET D'ENTRETIEN DES HYDRANTS	02/04/2014	S.E.E.R.C.	13791
	REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT AU STADE ALDO PIEMONTESI	20/05/2014	DONNET	83250
	ENTRETIEN DU TERRAIN ENGAZONNE AU COMPLEXE SPORTIF ALDO PIEMONTESI	18/06/2013	SPORT MEDITERRANEE ENTRETIEN / MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT	83190
	ACCORD-CADRE PLURI-ATTRIBUTAIRE POUR LA TAILLE, L'ELAGAGE ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE D'OLLILOULES – LOT 1 : TAILLE, ENTRETIEN ET ABATTAGE DES PALMIERS	01/08/2014	EVEA (Titulaire 1) ID VERDE (Titulaire 2)	13600 83400
	ACCORD-CADRE PLURI-ATTRIBUTAIRE POUR LA TAILLE, L'ELAGAGE ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE D'OLLILOULES – LOT 2 : ELAGAGE ET TAILLE DES ARBRES DE HAUTEUR < A 8M, ABATTAGE, DESSOUCHAGE ET TRAITEMENT	01/08/2014	EVEA (Titulaire 1) ID VERDE (Titulaire 2) SERPE (Titulaire 3)	13600 83400 83340
	ACCORD-CADRE PLURI-ATTRIBUTAIRE POUR LA TAILLE, L'ELAGAGE ET L'ENTRETIEN DES ARBRES DE HAUTEUR > A 8M, ABATTAGE, DESSOUCHAGE ET TRAITEMENT	01/08/2014	EVEA (Titulaire 1) ID VERDE (Titulaire 2) SERPE (Titulaire 3)	13600 83400 83340
	ACCORD-CADRE PLURI-ATTRIBUTAIRE POUR LA TAILLE, L'ELAGAGE ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE D'OLLILOULES – LOT 3 : ELAGAGE ET TAILLE DES ARBRES DE HAUTEUR > A 8M, ABATTAGE, DESSOUCHAGE ET TRAITEMENT	01/08/2014	EVEA (Titulaire 1) ID VERDE (Titulaire 2) SERPE (Titulaire 3)	13600 83400 83340
	ACCORD-CADRE PLURI-ATTRIBUTAIRE POUR LA TAILLE, L'ELAGAGE ET L'ENTRETIEN DES ARBRES DE HAUTEUR > A 8M, ABATTAGE, DESSOUCHAGE ET TRAITEMENT	01/08/2014	EVEA (Titulaire 1) ID VERDE (Titulaire 2) SERPE (Titulaire 3)	13600 83400 83340
	CREATION DE CAVEAUX ET REPRISE DE CHEMINEMENTS PIETONS AU CIMETIERE ST ROCH	23/12/2014	S.M.C.	13720

DE 20 000
A 90 000 € HT

MARCHE DE TRAVAUX	OBJET DU MARCHE	DATE DE NOTIFICATION	NOM ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
DE 90 000A 5 186 000 HT	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL AVEC CREATION DE 3 LOGEMENTS SOCIAUX AU 340, AVENUE DAGNAN	04/04/2013	LES JARDINS DE PROVENCE	83190
		13/05/2012	MIDI TRACAGE	83088
		27/11/2014	ID VERDE : Lot 1 « VRD/Espaces verts »	83400
		07/10/2014	S.M.C. : Lot 2 « demolition, gros-oeuvre, désamiantage »	13720
		07/10/2014	S.M.C. : Lot 3 «facades »	13720
		07/10/2014	S.M.C. : Lot 4 « toitures, couverture, zinguerie »	13720
		08/10/2014	M.B.M. : Lot 5 « menuiseries intérieures et extérieures, planchers bois »	83190
		11/10/2014	KE RENOVE : Lot 6 « doublages, cloisons, faux plafonds »	83500
		07/10/2014	SO.JE.CA. : Lot 7 « revêtements de sols durs, faïences »	83500
		15/10/2014	GFAP : Lot 8 « peinture, nettoyage »	83400
		09/10/2014	SEPT : Lot 9 « plomberie, sanitaires, CVC »	83210
		09/10/2014	SEPT : Lot 10 « électricité courants forts et faibles »	83210
		20/10/2014	SLE TP : Lot 1 « création d'un bassin d'orage »	13640
20/10/2014	SLE TP : Lot 2 « création d'une aire à déchets verts »	13640		
27/10/2014	ETANDEX : Lot 1 « Gros-oeuvre »	13510		

SUPERIEUR A5.186.000 HT : SANS OBJET

MARCHE DE FOURNITURES	OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	NOM ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
DE 20 000 A 90 000 € HT	ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	30/04/2014	C.I.V.	83140
	FOURNITURE DE LOGICIELS	01/08/2014	JVS MAIRISTEM	51520
	FOURNITURE DE PLANTES	26/07/2013	ETS MAGUY	17610
	FOURNITURE DE CARBURANTS A LA POMPE	03/08/2013	THEVENIN & DUCROT	13140
DE 90 000 € A 207 000 € HT : SANS OBJET				
AU DELA DE 207 000 € HT : SANS OBJET				

MARCHE DE SERVICES	OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	NOM ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
DE 20 000 A 90 000 € HT	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE 2 LOGEMENTS ET D'UNE CAGE D'ESCALIER ANCIENS	17/01/2014	Cabinet WOOD & Associés	83000
		22/07/2014	MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT	83190
	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA CASTELLANE	22/10/2014	SARLEC	13005
	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU 1, RUE MARCEAU	27/10/2014	SMACL : Lot 1 « Assurances Dommages aux biens et risques annexes »	79031
		29/10/2014	PNAS : Lot 2 « Responsabilité Civile »	75009
		27/10/2014	GAN : Lot 3 « Contrat Flotte automobile »	83500
	MARCHE D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA VILLE D'OLLILOUES	27/10/2014	SMACL : Lot 4 « Assurance Protection juridique de la Commune »	79031
		27/10/2014	Cabinet HATREL : Lot 5 « Assurance Protection juridique des agents et élus »	06800
		16/12/2013	DEGREANE	83130
	TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES RESEAU DE VIDEO SURVEILLANCE EXISTANTS SUR LA COMMUNE D'OLLILOUES	MISSIONS DE CONSULTATIONS JURIDIQUES	19/12/2013	LLC & Associés
19/12/2013			Cabinet SARTORIO	75007
19/12/2013			LLC & Associés	83160
19/12/2013			Cabinet MAUDUIT/LOPASSO	83000

MARCHE DE SERVICES	OBJET DU MARCHÉ	DATE DE NOTIFICATION	NOM ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
DE 20 000 A 90 000 € HT	NETTOYAGE COMPLEMENTAIRE DES RUES ET PLACES EU CENTRE URBAIN	05/03/2014	ES PROPRETE	83140
	LOCATION DE BENNES A ORDURES MENAGERES SANS CHAUFFEUR	17/03/2014	SUD LOCATION VOIRIE	83140
	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE A FRANCE, DU COURS VOLTAIRE ET DE LA RUE REPUBLIQUE	15/12/2014	Groupeement Martine HENRIOT	83150
DE 90 000 A 207 000 HT : SANS OBJET				
DE 207.000 € HT	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LE SITE DE LA CASTELLANE A OLLIOULES	28/07/2014	Groupeement Martine HENRIOT	83150
AU DELA DE 207 000,00 € HT : SANS OBJET				

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/1.2

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BÉRVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI <u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>
--	----------------------	---------------------------	--------------------------

OBJET : Avenant n° 4 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'un groupe scolaire, d'un stade et d'une salle polyvalente sur le site de la Castellane à Ollioules

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Ollioules a délégué à la société Var Aménagement Développement (VAD) le soin de faire réaliser en son nom et pour son compte, un groupe scolaire, un stade et une salle polyvalente sur le site de la Castellane, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Cette opération a été scindée en 4 étapes, chacune représentant une tranche de travaux :

- Tranche ferme : viabilisation – Terrassements, aménagements
- Tranche conditionnelle 1 : Groupe scolaire
- Tranche conditionnelle 2 : Stade
- Tranche conditionnelle 3 : Salle polyvalente.

Par délibération du 12 Décembre 2012, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n° 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Var Aménagement Développement pour entériner les modifications portant sur :

- le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 2
- la rémunération du mandataire
- les délais d'exécution des opérations de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 2.

Par délibération du 29 Juillet 2013, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n°2 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Var Aménagement Développement pour entériner les modifications concernant la tranche conditionnelle n° 2 et portant sur :

- les coûts des assurances Dommages-Ouvrage et des travaux modificatifs (équipements de football à 7, création de 2 bureaux, création d'un local rangement supplémentaire sous l'escalier d'accès au parvis) et la modification du délai d'exécution.

Par délibération du 28 Octobre 2013, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n°3 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Var Aménagement Développement pour prendre en compte la réalisation des travaux VRD du giratoire de la Castellane sur la RD 206 et des aménagements des espaces verts du futur groupe scolaire et parking. Ces modifications du programme n'ont pas donné pas lieu à rémunération complémentaire du mandataire et les autres termes du mandat sont restés inchangés.

La Commune souhaitant compléter le programme de la tranche ferme par le rajout d'une aire de jeux complémentaires (toboggan, balançoire) le long de la voie verte piétonne et la création d'un chemin piétonnier entre le site de la Castellane et le parking du cimetière ; il convient d'entériner ces travaux complémentaires par un avenant n° 4 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée qui aura pour objet :

- de prendre en compte le nouveau montant de la tranche ferme comme suit :

. Montant initial Tranche Ferme :	5.911.230,00 € TTC
. Montant TF suite avenant n° 1 :	6.267.598,00 € TTC
. Montant TF suite avenant n° 3 :	6.492.778,00 € TTC
. Montant TF suite avenant n° 4 :	6.660.344,00 € TTC

Soit une augmentation de 167.566 € TTC par rapport à l'avenant n° 3 et + 12,67 % par rapport au montant initial.

- de prendre en compte le nouveau montant des honoraires VAO de la tranche ferme comme suit :

. Montant honoraires initiaux Tranche Ferme :	177.337,00 € TTC
. Montant honoraires TF suite avenant n° 1 :	182.551,00 € TTC
. Montant honoraires TF suite avenant n° 3 :	182.551,00 € TTC
. Montant honoraires TF suite avenant n° 4 :	186.691,00 € TTC

Soit une augmentation de 4.140,00 € TTC par rapport à l'avenant n° 3. (- 2,27%) et + 9.354,00 € TTC par rapport au marché initial (+ 5,27 %).

Pour mémoire, l'avenant n° 2 concernait la Tranche Conditionnelle 2, il était donc sans incidence sur la Tranche Ferme.

L'ASSEMBLEE,
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT,
APRES DELIBERE,

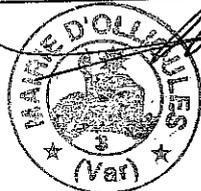
1 – APPROUVE l'avenant n° 4 au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Var Aménagement Développement qui entérinera les modifications de la tranche ferme portant sur :

- le rajout d'une aire de jeux complémentaires le long de la voie verte piétonne et la création d'un chemin piétonnier entre le site de la Castellane et le parking du cimetière.

2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

3 – DIT que les dépenses seront inscrites au budget communal.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES

PROJET

MAITRE DE L'OUVRAGE :

**COMMUNE D'OLLIOULES
ESPACE PIERRE PUGET
PLACE MARIUS TROTOBAS
83190 OLLIOULES**

**OBJET DU MARCHÉ : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE, D'UN STADE ET D'UNE SALLE
POLYVALENTE SUR LE SITE DE LA CASTELLANE A OLLIOULES.**

**AVENANT N° 4
au marché n°2010-AOO.01 signé le 29 mars 2010 par la Commune d'Ollioules et notifié à
l'entreprise le 15 avril 2010.**

Ordonnateur : Monsieur le Maire d'OLLIOULES.

Entre les soussignés,

Monsieur Robert BENEVENTI, Maire d'Ollioules agissant en cette qualité,

d'une part,

et,

Monsieur Serge GAFFUEL, Directeur Général, agissant au nom de la société Var Aménagement Développement, sise l'Albatros – avenue d'Entrecasteaux – BP 1406 – 83056 TOULON cedex,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE I – OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est de modifier le bilan financier prévisionnel de la Tranche Ferme (TF) suivant le tableau joint en annexe au présent avenant, afin de l'adapter à la demande de programme complémentaire formulé par la Commune :

- Rajout d'une aire de jeux complémentaires (toboggan, balançoire) le long de la voie verte piétonne au droit de la restanque de la propriété GAZI ; conception à l'identique de l'existant. Prolongement terrain de boule.
- Création d'un chemin piétonnier entre le site de la Castellane et le parking du cimetière ; conception à l'identique de l'existant.

ARTICLE II – CONDITIONS DE REGLEMENT

Les conditions de règlement sont inchangées.

ARTICLE III – MONTANT DE L'AVENANT

La passation de l'avenant présente les incidences financières suivantes au regard du marché initial (suivant détail bilan annexé) :

- **Tranche Ferme** : Nouveau montant de l'opération

Montant initial Tranche Ferme :	5 911 230 € TTC
Montant TF avenant n°1 :	6 267 598 € TTC (M.A.M. et logement gardien n°2)
Montant TF avenant n°3 :	6 492 778 € TTC (giratoire Castellane)
Montant TF avenant n°4 :	6 660 344 € TTC (présent avenant)

Détail suivant tableau financier joint en annexe.

Soit une augmentation de 167 566,00 € TTC soit +12,67% par rapport au montant initial.

• **Honoraires VAD Tranche Ferme :**

Montant Honoraires initiaux VAD Tranche Ferme :	177 337,00 € TTC
Montant Honoraires VAD, TF après avenant n° 1 :	182 551,00 € TTC
Montant Honoraires VAD, TF après avenant n° 3 :	182 551,00 € TTC
Montant Honoraires VAD, TF après avenant n° 4 :	186 691,00 € TTC

soit + 4 140,00 € TTC par rapport à l'avenant n° 3 (+ 2,27%) et + 9 354,00 € TTC par rapport au marché initial (+5,27%).

Pm : L'avenant n° 2 concernait la Tranche Condition nelle 2, il était donc sans incidence sur la Tranche Ferme.

ARTICLE IV – DELAI D'EXECUTION

Délais d'exécution : Jeux et cheminements complémentaires :

- Programme / besoins à fournir par la Commune : Mai 2015
- Etudes de la Maîtrise d'œuvre : Juin 2015
- Consultation des entreprises : Juillet / août 2015
- Travaux : ~~JUIN~~ / ~~JUILLET~~ 2015 (jeux)
 . Septembre à novembre 2015 (cheminements)

ARTICLE V – CLAUSES ET CONDITIONS DIVERSES

Les clauses et conditions diverses du marché initial restent valables tant qu'il n'est pas dérogé par le présent avenant n° 4.

A Ollioules, le

en exemplaires originaux.

Le Mandataire,
Le Directeur Général de V.A.D.

Le Maire d'Ollioules,

PROJET

PROJET

Serge GAFFUEL.

Monsieur Robert BENEVENTI.

- Annexes :
- Proposition de bilan prévisionnel
 - Proposition d'implantation des jeux complémentaires
 - Documentation jeux
 - Proposition de zone d'intervention pour le cheminement piéton.

Mis à jour le 8/4/15

541A - Aménagements La Castellane TF - Ollivules - Projet AVENANT 4

MONTANTS EN € TTC

	Bilan Contrat VAD	Bilan Avenants 1 et 2	Bilan Avenant 3	Engagé au 17/09/2013	Bilan Projet avenant 4	Montants Objet avenant 4	Proposition d'avenant n° 4 - VAD Jeux complémentaires voie verte Toboggan et balançoire et cheminements piétons
Opérateur	5 911 230	6 267 588	6 492 778	6 493 424	6 660 344	167 566	
Terrain							
Etudes préalables	34 536	46 939	46 939	46 939	48 939	3 000	
Etudes diverses, amiante, termites, réseaux...	29 900	1 435	1 435	1 435	1 435		
Etude de sol	30 716	10 585	10 585	10 585	10 585	3 000	
Relève géométrique	23 920	34 919	34 919	34 919	37 919		
Concours sans objet							
Honoraires	635 232	398 779	431 634	426 643	444 043	17 400	
Maîtrise d'œuvre	418 712	179 695	179 695	222 417	222 417		
Avenant MOE (MAM + logement 2)		13 410	13 410				
Avenant MOE giratoire TPM		29 302	29 302			9 660	9 660
Avenant MOE jeux et cheminement en sus						19 297	19 297
Bureau de contrôle	24 405	15 470	15 470	19 297		2 400	2 400
Avenant BC (MAM+ logement 2)		3 880	3 827			2 400	2 400
Avenant BC jeux et cheminement en sus						2 378	2 378
Coordonnateur sécurité	14 778	2 378	2 378	2 378			
Avenant CSPS giratoire TPM et groupe scolaire		1 394	5 000			1 200	1 200
Avenant CSPS jeux et cheminement en sus						186 691	186 691
Mandatitaire	177 337	182 551	182 551	182 551		4 140	4 140
Prestations TF Aménagements	4 926 025	5 725 880	5 869 206	5 866 680	6 004 680	138 000	
Lot 1 VRD + option terrassements école + option parking Sud (école et salle polyvalente)	4 328 025	4 426 918	4 424 843	4 493 412	4 493 412		
Travaux VRD giratoire TPM	598 000	800 278	800 278	890 783	890 783		
Espaces verts giratoire TPM		66 990	66 990				
Espaces verts groupe scolaire et parking		18 752	18 752				
Lot 3 Logement gardien		71 691	71 691				
Raccordements (SEERC, SCP)		298 285	298 285	298 285	298 285	12 000	12 000
Maison Assistantes Maternelles + logement 2		20 999	20 999	16 831	16 831	36 000	36 000
2 Jeux complémentaires voie verte		179 400	167 369	167 369	167 369	60 000	60 000
Aires de jeux ditto existant 100 m2						30 000	30 000
Cheminement piéton communal						2 000	2 000
Cheminement piéton privé						1 000	1 000
Divers	18 136	30 000	30 000	21 228	24 924	3 000	
Publicités	9 568	15 000	15 000	10 696	12 696		
Tirages	9 568	15 000	15 000	11 228	12 228		
Assurances PM							
Autres dépenses	246 301	66 000	15 000	131 238	136 758	6 166	
Tolérances sur estimations 2%	98 521				2 760	2 760	
Aléas imprévus (ERDF, Télécom)	147 781	60 000	30 000	99 572	101 332	3 406	
Révision honoraires		6 000	15 000	12 696	12 666		
Révision travaux			20 000	20 000	20 000		

Les montants figurant dans ce tableau sont en € TTC

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/2.1

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THULLIER, Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Héléne REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLEAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMOMEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE : OUI</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>

OBJET : Enquête publique pour la protection de la ressource en eau du captage de Pépiole concernant les communes de Sanary, Six Fours et Ollioules

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique pour la protection de la ressource en eau du captage de Pépiole est actuellement en cours sur les communes de Six-Fours-Les-Plages, Ollioules et Sanary-sur-Mer et se déroule du lundi 9 mars 2015 au mercredi 8 avril inclus.

Le Maître d'ouvrage du dossier est la Régie de l'eau de Six-Fours-Les-Plages.

Trois périmètres de protection encadrent un captage afin de protéger la ressource contre les risques de pollutions.

- Le **périmètre de protection immédiate** qui concerne quelques ares autour de la ressource. Son rôle essentiel est de protéger physiquement les ouvrages et d'interdire toute introduction directe de substances dans les captages. Le terrain est clos et acquis en pleine propriété par le maître d'ouvrage ou doit faire l'objet d'une convention de gestion. Toute activité autre que celles liées à l'exploitation du réseau d'eau potable y est interdite.
- Le **périmètre de protection rapprochée**, périmètre obligatoire établi sur la base de divers critères comme l'hydrogéologie locale, le débit de pompage, la limite du

bassin versant ou le temps de transfert théorique d'un polluant. Le rôle de ce périmètre est de protéger le ou les captages d'eau contre les risques de pollutions accidentelles. Son acquisition en pleine propriété n'est pas obligatoire mais dans certains cas, elle peut être intéressante pour un contrôle des activités (remise en herbe). La plupart des activités y sont interdites. Les activités existantes font l'objet de mesures réglementaires complémentaires.

- Le périmètre de **protection éloignée** est facultatif. Il est nécessaire lorsque la réglementation générale est insuffisante vis-à-vis des risques que peuvent faire courir certaines activités polluantes. Certaines activités humaines peuvent être soumises à des mesures réglementaires complémentaires.

Le captage de Pépiole est sur le territoire de Six-Fours-Les-Plages localisé sur la parcelle section CP n°40.

L'accès au captage se fait par la voie publique du chemin des coquelicots et par une voie privée le chemin de Pépiole situées sur Ollioules.

La commune d'Ollioules est ainsi concernée par les trois périmètres de protection du captage.

Trois parcelles appartiennent au périmètre immédiat (PPI) : parcelle n° 3, 4 et 5 section BA. Ces terrains permettent l'accès au captage et sont frappés d'une servitude de passage.

Le périmètre rapproché (PPR) s'étend sur une surface de 84.9 ha délimité :

- au Nord ouest par la RD 11
- au Sud est par le chemin de Pépiole.

Ce périmètre concerne 328 parcelles sur les communes de Six-Fours et Ollioules.

L'hydrogéologue agréé a défini ce captage comme ayant une forte vulnérabilité cependant sa protection demeure possible en faisant appliquer les prescriptions particulières suivantes :

Dans le Périmètre de protection Immédiate

Les seules activités autorisées sont celles en liaison directe avec l'exploitation, soient le captage d'eau, le suivi technique, la maintenance et l'entretien

Dans le périmètre de protection rapprochée

A l'intérieur de cette zone sont interdits les faits susceptibles d'engendrer des pollutions accidentelles ou diffuses graves et les faits susceptibles de modifier les écoulements superficiels ou de favoriser les infiltrations rapides et d'affaiblir la protection naturelle des eaux souterraines. D'une manière générale, il s'agit de tous faits susceptibles d'altérer la qualité des eaux.

Les points suivants sont à vérifier particulièrement :

- Les systèmes d'assainissement non collectifs
- Le traitement des rejets d'eaux pluviales de l'autoroute dans les récupérateurs d'Hydrocarbure avant évacuation hors été en aval du périmètre
- Le recensement et la mise en conformité des stockages d'hydrocarbures, produits fermentescibles ou destinés à la fermentation et aux traitements phytosanitaires des cultures.
- La création de nouveau puits ou forage

De même, les prescriptions complémentaires suivantes doivent être mise en œuvre :

- La surveillance étroite de la qualité des eaux de la Reppe
- La mise en place du réseau d'alerte et de secours en cas de pollution accidentelle avérée, notamment à partir de la Reppe, de l'autoroute, de la voie SNCF ou d'une activité sensible dans l'emprise du périmètre de protection rapprochée.

Au titre des prescriptions générales, sont interdits :

- le creusement ou l'utilisation de puits,
- les puits filtrants pour l'évacuation des eaux pluviales,
- l'ouverture et l'exploitation, de carrière,
- l'installation de dépôts de déchets de toutes natures,
- l'installation de canalisation d'hydrocarbures liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux,
- le camping ,
- l'installation de caravanes.

Au titre des prescriptions particulières sont règlementés :

- l'utilisation des puits et forage l'ouverture d'excavation, autres que carrières,
- le remblaiement des excavations ou des carrières existantes,
- l'implantation d'ouvrages de réseaux d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle (épurés ou brutes),
- les installations de stockage des hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau,
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail,
- le stockage de fumier engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols,
- l'épandage de tout produit ou substance destiné à la lutte contre les ennemis des cultures,
- la création d'étangs,
- la construction ou la modification des voies de communication ainsi que de leurs conditions d'utilisation.

A l'issue de l'enquête publique et au regard des conclusions du Commissaire Enquêteur, l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixera les servitudes de protection opposables aux tiers par déclaration d'utilité publique (DUP).

Ces servitudes devront être inscrites dans notre Plan Local d'Urbanisme.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2015 de Monsieur le Préfet portant ouverture d'une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation et des périmètres de protection du puits de Pépiole, situé à Six-Fours-Les-Plages ;
- l'instauration des périmètres de protection immédiats, rapprochés et éloignés ;
- l'autorisation de prélever de l'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines, visée à l'article L.214-1 à 6 du Code de l'environnement,

Vu le dossier d'enquête publique,

Considérant la nécessité de protéger la ressource en eau

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPEURTEUR,
APRES DELIBERE,

DONNE un avis favorable sur la demande d'autorisation telle que visée dans l'arrêté du 15 janvier 2015 de Monsieur le Préfet.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

N° 15/04/3.1

**SEANCE DU 14 AVRIL 2015
L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONÉAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI <u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>
--	----------------------	---------------------------	--------------------------

OBJET : Attributions de subventions exceptionnelles et diverses aux associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur diverses attributions de subventions exceptionnelles et diverses aux associations.

- **Subventions exceptionnelles et diverses – 025/6574**
 - Coopérative scolaire Leï Marrounié 219 €
 - PAE poésie & musique à travers l'histoire de la Fleur à OLLIOULES
 - La Foulée ollioulaise 700 €
 - Ronde ollioulaise

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

APPROUVE les attributions de subventions exceptionnelles et diverses aux associations.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI
(Var)

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.2

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THULLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI*, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

* M. RIGHI Dominique quitte la séance et ne participe pas au vote

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Attributions de subventions aux associations culturelles et socio-culturelles

Madame Florence GARRONE, conseillère municipale présente à l'assemblée les attributions de subventions aux associations culturelles arbitrées en commission de la culture et du tourisme réunie le 26 mars 2015.

*** Associations socio-culturelles – 520/6574**

Amicale des Donneurs de sang bénévoles 1 200 €

*** Associations culturelles – 331/6574**

- Comité de jumelage d'Ollioules 1 500 €

- Ensemble polyphonique d'Ollioules 400 €

- La Lyre Provençale 7 000 €

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.3

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO*, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

M. VACCARO Antoine quitte la séance et ne participe pas au vote

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE : OUI</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>

OBJET : Attributions de subventions aux associations festives, socio-culturelles et culturelles

Monsieur Dominique RIGHI, adjoint au Maire présente à l'assemblée les attributions de subventions aux associations festives, culturelles et socio-culturelles telles qu'elles ont été présentées en commission des festivités et des associations, réunie le 26 mars 2015.

o **Associations pour festivités – 024/6574**

- Comité Officiel des Fêtes d'Ollioules 51 000 €
- Comité des Fêtes de Pépiole-la Gare 6 500 €

o **Associations culturelles – 331/6574**

- Association ACTIONS 1 200 €
- Bibliothèque municipale 2 200 €
- Comité de la St Eloi 7 200 €
- Les Feux de la Reppe 300 €
- Jazz EPGV 1 500 €
- Kriss Dance 1 500 €
- LACHESIS 1 300 €
- Ollioules d'Abord 4 600 €

- La Palette Ollioulaise	900 €
- Photo club Diaphragme et Lumière	1 400 €
- Studio de danse V'Art Danse	1 500 €
- Le Troubadour	1 300 €
- Divines Dunes	500 €
- Avenir et Traditions	4 500 €
- Amicale des Corses	1 300 €
- Amicale ornithologique	1 200 €
- Les Amis de l'Olivier	600 €
- Olliulo Canto	150 €

o **Associations socio-culturelles – 520/6574**

- Anciens Combattans et Victimes de Guerre	1 200 €
- ADAPEI du Var Toulon Ouest	500 €
- ADEPAPE – ASE VAR	200 €
- AEP Le Prélude	300 €
- Amicale Anciens Combattants Volontaires Sanary-Ollioules	150 €
- ANACR	800 €
- ARDEVA Sud Est	500 €
- Banque alimentaire du Var	800 €
- Comité du Souvenir Français	400 €
- Association En Savoir Plus	1 000 €
- FNACA	800 €
- Jonathan Pierres Vivantes	200 €
- Médaillés militaires 630 ^{ème} section	400 €
- Présence Infirmière Ollioulaise	300 €
- Association SOURIRE	500 €
- La Prévention Routière	160 €
- SOS Amitiés	300 €
- Les Restos du Cœur	200 €

o **Subvention au Foyer des Anciens – 611/6574**

- Subvention annuelle	4 400 €
-----------------------	---------

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

APPROUVE les attributions de subventions énoncées ci-dessus.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.4

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicoloé MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI <u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u> <u>BLANC(S) :</u>
--	----------------------	---

OBJET : Impôts locaux 2015 : vote des 3 taxes directes locales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient que le conseil municipal se prononce sur les taux des 3 taxes directes locales applicables à l'exercice 2015.

A cet effet, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) nous ont transmis l'état de notification des bases fiscales pour 2015 qui, à taux constant, propose un produit de 6 119 483 €.

Monsieur le Maire propose, en concomitance à la délibération qui suit arrêtant le taux de la TEOM, une articulation entre la baisse du taux de la TEOM et la hausse de celui du foncier bâti. Il est ainsi proposé de transférer 1 point de la TEOM sur le taux du foncier bâti.

Cette proposition à produit constant pour la Ville in fine, permet de neutraliser toute hausse d'impôts en matière de fiscalité locale ; la hausse du foncier bâti est compensée entièrement par la baisse de TEOM. Il est à ce stade, rappelé que la base ou l'assiette imposable est identique (hors exonérations de foncier bâti).

Le tableau ci-après récapitule les taux constatés et proposés :

	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	9,86	9,86	9,86
Taxe sur le foncier bâti	18,46	18,46	19,46
Taxe sur le foncier non bâti	44,00	44,00	44,00

Le produit résultant de ces nouveaux taux est arrêté à 6 324 013 €.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification des taxes directes locales reçu de la DDFIP,

Considérant qu'il convient d'axer la politique fiscale de la Ville sur une articulation entre la hausse du taux du foncier bâti et la baisse du taux du TEOM,

Considérant le produit nécessaire au budget,

Considérant l'avis de la commission des finances réunie le 3 avril 2015,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE les taux des 3 taxes directes locales pour 2015 ainsi récapitulés :
 - TH 9,86 %
 - TFB 19,46 %
 - TFNB 44,00 %
2. DIT que le produit résultant de ces nouveaux taux et des bases notifiées est arrêté à 6 324 013 €.
3. DIT que la recette est inscrite au compte 01/7311.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.5

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI <u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u> <u>BLANC(S) :</u>
--	----------------------	---

OBJET : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exercice 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient avec la présente délibération de fixer le taux de la TEOM.

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe porte sur toutes les propriétés assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties et est assise sur la valeur locative de ces mêmes propriétés.

Dans le cadre de la gestion de son service d'enlèvement des déchets ménagers et du coût du service, le produit nécessaire pour l'exercice 2015 est estimé à 2 000 000 €, 1 999 212 € plus précisément. Sur la base d'un montant global des bases notifiées, de 20 825 312, le taux proposé pour cet exercice est de 9,60 %, soit 1 point de moins qu'en 2014.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1522 et L 1521,

Considérant l'évolution des charges du service d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant les bases du foncier bâti brutes servant d'assiette à la TEOM,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2015,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. FIXE le taux de la TEOM à 9,60 % pour l'exercice 2015,
2. DIT que le produit de la TEOM résultant est posé à 1 999 212 € pour ce même exercice.
3. DIT que le produit en résultant est inscrit au BP 2015, compte 812/7331.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



[Faint, illegible text, possibly a stamp or bleed-through]

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.6

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carina BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert APPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUÉBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE :</u> OUI <u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u> <u>BLANC(S) :</u>
--	----------------------	---

OBJET : Budget principal : reprise anticipée des résultats 2014 dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 23 mars 2015, la commune souhaite au budget primitif 2015 du budget principal, reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2014, c'est-à-dire sans attendre le vote du compte administratif.

Cette possibilité ouverte par les instructions comptables M 14 & M 49 est précisée à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération technique propre à chacun des budgets de la collectivité doit s'appuyer sur les documents justificatifs suivants :

- la fiche de calcul prévisionnel des résultats arrêtés par l'ordonnateur (le Maire) et visée par le comptable,
- l'état des restes à réaliser au 31.12.2014 établi par l'ordonnateur et visé par le comptable,
- la balance du compte de gestion prévisionnel ou un tableau des résultats de l'exécution du budget produit et visé par le comptable.

Il est précisé, à ce stade, que la délibération doit prévoir une reprise des résultats aux conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement s'il y en a un après prise en considération des restes à réaliser,
- le solde disponible en cas de besoin de financement peut être, dans ce cas, affecté en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que pour l'exercice 2015 la reprise des résultats s'effectue ainsi qu'il suit considérant que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2014		3.438.540,55	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		200.000,00	
	Résultat à affecter			+ 3.638.540,55
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2014		3.504.724,59	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		2.655.690,14	
	Solde global d'exécution			+ 6.160.414,73
RESTES A REALISER	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	1.066.410,00	831.100,00	235.310,00
RESULTATS CUMULES 2014 AVEC RAR				+ 9.563.645,28
REPRISE ANTICIPEE 2015	Prévision d'affectation en réserves (1068)		3.000.000,00	
	Report en fonctionnement en recettes (002)		638.540,55	
	Excédent d'investissement repris		6.160.414,73	

L'ASSEMBLEE,

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser visé par le comptable public,

Vu le tableau prévisionnel des résultats de l'exécution du budget principal produit par le comptable public,

Considérant la volonté communale de procéder à une reprise anticipée des résultats 2014 dans le cadre de son budget primitif,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2015,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. CONSTATE que les résultats mentionnés au tableau sus-visé sont conformes.
2. CONFIRME la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 au budget primitif 2015 du budget principal telle que mentionnée au tableau ci-dessus.
3. AFFECTE le résultat de fonctionnement prévisionnel 2014 ainsi qu'il suit :
 - Résultat de fonctionnement : 3.638.540,55 €
 - Affectation en réserves (1068) : 3.000.000,00 €
 - Reprise au 002 : 638.540,55 €

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



Il est constaté que les résultats mentionnés au tableau sus-visé sont conformes.
Il est confirmé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 au budget primitif 2015 du budget principal telle que mentionnée au tableau ci-dessus.
Il est affecté le résultat de fonctionnement prévisionnel 2014 ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement	3.638.540,55 €
Affectation en réserves (1068)	3.000.000,00 €
Reprise au 002	638.540,55 €

10200 - COM OLLIOULES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	2 655 690,14	0,00	3 483 017,08	21 707,51	6 160 414,73
Fonctionnement	4 908 550,82	4 698 827,23	3 444 792,28	-15 975,32	3 638 540,55
TOTAL I	7 564 240,96	4 698 827,23	6 927 809,36	5 732,19	9 798 955,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
CDE OLLIOULES					
Investissement	31 431,10	0,00	0,00	-31 431,10	0,00
Fonctionnement	-6 251,73	0,00	0,00	6 251,73	0,00
Sous-Total	25 179,37	0,00	0,00	-25 179,37	0,00
TOTAL II	25 179,37	0,00	0,00	-25 179,37	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX - OLLIOULES					
Investissement	39 717,33	0,00	78 755,49	0,00	118 472,82

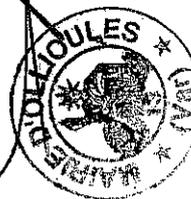
Dissolution de la CDE Délib du 02/06/2014 n°14/06/3.9 visa de la préfecture du 05/06/2014 Certificat administratif du

28/10/2014 transférant les biens de la CDE vers l'actif du budget de la commune 10200.

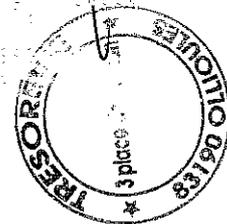
	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	1 / 1
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	14 390,00	9 949,50	4 446,36	RAR 4 440,00
2031	Frais d'études	94 520,00	2 445,73	29 030,19	29 035,00
20311	Plan Local d'urbanisme	59 000,00	17 402,09	41 254,33	41 255,00
2111	Terrains nus	1 689 220,00	507 096,81	29 340,00	29 340,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 500,00	13 453,36	1 013,58	500,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	688 520,00	187 505,73	126 991,63	114 600,00
21318	Autres bâtiments publics	245 060,00	89 778,76	10 501,41	5 450,00
2132	Immeubles de rapport	1 839 370,00	626 486,87	382 679,08	382 680,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des const	930 795,00	79 513,48	48 733,90	33 000,00
2138	Autres constructions	98 325,00	77 020,96	4 301,76	810,00
2152	Installations de voirie	161 850,00	74 880,01	17 944,84	9 930,00
21521	Installation de voirie	49 440,00	48 273,70	4 716,01	1 110,00
21534	Réseaux d'électrification	591 460,00	79 583,77	341 507,10	341 510,00
21538	Autres réseaux	10 340,00	4 657,98	1 117,44	1 120,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	7 500,00	344,40	6 682,68	6 680,00
2182	Matériel de transport	193 485,00	159 110,49	7 851,79	4 730,00
21831	Matériel informatique	81 450,00	28 139,76	39 671,00	39 670,00
2184	Mobilier	15 210,00	13 451,80	764,56	540,00
2188	Autres immobilisations corporelles	272 075,00	124 205,69	5 820,40	2 250,00
231521	Marchés de réfection des voies	285 370,00	273 613,60	30 036,70	17 760,00
					1 066 410,00

Etat arrêté à la somme de : **Un million soixante six mille quatre cent dix euros**

Le Maire
Robert BENEVENTI



Le Receveur - Percepteur
Bernard ROUANET



MAIRIE D OLLIOULES - RAR 2014/2015

	Bud. Prim.	Bud. Supp.	Bud. Cum.	Réa.	RAR
INVESTISSEMENT RECETTES	12 013 000,00	8 341 000,00	21 310 000,00	14 263 569,94	831 100,00
Fon. 01 OPERATIONS NON VENTILABLES	5 819 200,00	6 210 500,00	12 029 700,00	9 489 321,34	95 700,00
Art. 1341 Dotation d'équipement des territoires ruraux	95 700,00		95 700,00		95 700,00
Fon. 020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA VILLE	50 000,00		194 000,00	72 205,00	71 700,00
Art. 1317 Budget communautaire et fonds structurels			144 000,00	72 205,00	71 700,00
Fon. 2123 ECOLE LA CASTELLANE	1 180 000,00	1 115 000,00	2 295 000,00	85 991,63	295 000,00
Art. 1323 Départements		295 000,00	295 000,00		295 000,00
Fon. 251 HERBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE		12 000,00	12 000,00		12 000,00
Art. 1327 Budget communautaire et fonds structurels		12 000,00	12 000,00		12 000,00
Fon. 712 LOGEMENTS PRIVES		70 500,00	70 500,00		70 500,00
Art. 1327 Budget communautaire et fonds structurels		70 500,00	70 500,00		70 500,00
Fon. 721 LOGEMENTS SOCIAUX	533 000,00		533 000,00	283 401,90	178 100,00
Art. 1321 État et établissements nationaux	68 000,00		68 000,00	3 153,00	64 800,00
Art. 1322 Régions	96 000,00		96 000,00		60 000,00
Art. 1327 Budget communautaire et fonds structurels	173 500,00		173 500,00	70 894,46	53 300,00
Fon. 8221 VOIRIE URBAINE	437 000,00	-377 000,00	60 000,00	100 562,09	60 000,00
Art. 1327 Budget communautaire et fonds structurels	142 000,00	-82 000,00	60 000,00		60 000,00
Fon. 8241 AMENAGEMENT DE LA CASTELLANE	1 010 800,00	-10 800,00	1 278 000,00	1 359 753,66	48 100,00
Art. 1317 Budget communautaire et fonds structurels				48 095,03	48 100,00

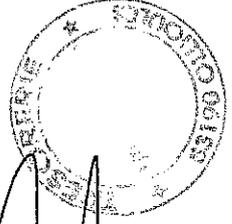
Etat arrêté à la somme de : **Huit cent trente et un mille cent euros**

Le Maire
Robert BENVENUTI



Le Receveur - Percepteur

BENJAMIN ROUANET



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.7

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Budget annexe de l'eau : reprise anticipée des résultats 2014 dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2015

Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} adjoint au Maire informe l'assemblée que, comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 23 mars 2015, la commune souhaite au budget primitif 2015 du budget annexe de l'eau, reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2014, c'est-à-dire sans attendre le vote du compte administratif.

Cette possibilité ouverte par les instructions comptables M 14 & M 49 est précisée à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération technique propre à chacun des budgets de la collectivité doit s'appuyer sur les documents justificatifs suivants :

- la fiche de calcul prévisionnel des résultats arrêtés par l'ordonnateur (le Maire) et visée par le comptable,
- l'état des restes à réaliser au 31.12.2014 établi par l'ordonnateur et visé par le comptable,
- la balance du compte de gestion prévisionnel ou un tableau des résultats de l'exécution du budget produit et visé par le comptable.

Il est précisé, à ce stade, que la délibération doit prévoir une reprise des résultats aux conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement s'il y en a un après prise en considération des restes à réaliser,
- le solde disponible en cas de besoin de financement peut être, dans ce cas, affecté en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que pour l'exercice 2015 la reprise des résultats s'effectue ainsi qu'il suit considérant que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres à l'exercice 2014		145.245,77	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		89.491,84	
	Résultat à affecter			+ 234.737,61
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2014	40.298,23		
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		321.162,91	
	Solde global d'exécution			+ 280.864,68
RESTES A REALISER	Fonctionnement	-		
	Investissement	15.800,00		
RESULTATS CUMULES 2014 AVEC RAR				+ 479.802,29
REPRISE ANTICIPEE 2015	Prévision d'affectation en réserves (1068)		200.000,00	
	Report en fonctionnement en recettes (002)		34.737,61	
	Résultats d'investissement repris		280.864,68	

L'ASSEMBLEE,

Vu l'instruction budgétaire M 49,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser visé par le comptable public,

Vu le tableau prévisionnel des résultats de l'exécution du budget annexe de l'eau produit par le comptable public,

Considérant la volonté communale de procéder à une reprise anticipée des résultats 2014 dans le cadre de son budget primitif,

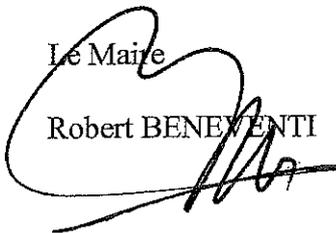
Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2015,

21/01/2015	RESTES A REALISER 2014/2015	1 / 1
------------	------------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Prim.	Bud. Supp.	Bud. Cum.	RAR
Art. 2315	Immobilisations corporelles en cours/Installations	398 000,00	108 000,00	685 800,00	15 800,00

Etat arrêté à la somme de : Quinze mille huit cent euros

Le Maire
 Robert BENEVENTI




Le Receveur-Percepteur
 Bernard ROUANET




COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.8

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Budget annexe des cimetières : reprise anticipée des résultats 2014 dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2015

Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} adjoint au Maire informe l'assemblée que, comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté le 23 mars 2015, la commune souhaite au budget primitif 2015 du budget annexe des cimetières, reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2014, c'est-à-dire sans attendre le vote du compte administratif.

Cette possibilité ouverte par les instructions comptables M 14 & M 49 est précisée à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délibération technique propre à chacun des budgets de la collectivité doit s'appuyer sur les documents justificatifs suivants :

- la fiche de calcul prévisionnel des résultats arrêtés par l'ordonnateur (le Maire) et visée par le comptable,
- l'état des restes à réaliser au 31.12.2014 établi par l'ordonnateur et visé par le comptable,
- la balance du compte de gestion prévisionnel ou un tableau des résultats de l'exécution du budget produit et visé par le comptable.

Il est précisé, à ce stade, que la délibération doit prévoir une reprise des résultats aux conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement s'il y en a un après prise en considération des restes à réaliser,
- le solde disponible en cas de besoin de financement peut être, dans ce cas, affecté en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que pour l'exercice 2015 la reprise des résultats s'effectue ainsi qu'il suit considérant que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres à l'exercice 2014		89.748,09	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		9.000,00	
	Résultat à affecter			+ 98.748,09
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2014		78.755,49	
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		39.717,33	
	Solde global d'exécution			+ 118.472,82
RESTES A REALISER	Fonctionnement	-		
	Investissement	-		
RESULTATS CUMULES 2014 AVEC RAR				+ 217.220,91
REPRISE ANTICIPEE 2015	Prévision d'affectation en réserves (1068)		80.000,00	
	Report en fonctionnement en recettes (002)		18.748,09	
	Résultats d'investissement 2014 repris		118.472,82	

L'ASSEMBLEE,

Vu l'instruction budgétaire M 49,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des restes à réaliser visé par le comptable public,

Vu le tableau prévisionnel des résultats de l'exécution du budget annexe des cimetières produit par le comptable public,

Considérant la volonté communale de procéder à une reprise anticipée des résultats 2014 dans le cadre de son budget primitif,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2015,

10200 - COM OLLIOULES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: L'EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement	2 655 690,14	0,00	3 483 017,08	21 707,51	6 160 414,73
Fonctionnement	4 908 550,82	4 698 827,23	3 444 792,28	-15 975,32	3 638 540,55
TOTAL I	7 564 240,96	4 698 827,23	6 927 809,36	5 732,19	9 798 955,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
CDE OLLIOULES					
Investissement	31 431,10	0,00	0,00	-31 431,10	0,00
Fonctionnement	-6 251,73	0,00	0,00	6 251,73	0,00
Sous-Total	25 179,37	0,00	0,00	-25 179,37	0,00
TOTAL II	25 179,37	0,00	0,00	-25 179,37	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX - OLLIOULES					
Investissement	39 717,33	0,00	78 755,49	0,00	118 472,82

Dissolution de la CDE Délib du 02/06/2014 n°14/06/3.9 visa de la préfecture du 05/06/2014 Certificat administratif du 28/10/2014 transférant les biens de la CDE vers l'actif du budget de la commune 10200.

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.9

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THULLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> NON	<u>POUR :</u> 30	<u>CONTRE(S) :</u> 2	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Budget principal : vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 tel qu'il résulte des derniers arbitrages et informations communiquées à la Ville. Ce projet de budget a été présenté en commission des finances réunie ce vendredi 3 avril 2015.

Monsieur le Maire confirme que ce budget s'inscrit en totale synergie et comparabilité avec les orientations budgétaires présentées en séance du conseil municipal du 23 mars 2015.

Le contexte de la construction budgétaire est à ce stade rappelé par Monsieur le Maire, à savoir un contexte national tendu affectant les dotations versées par l'Etat à la commune (DGF) conjugué à une situation financière de la Ville qualifiée de « saine » par Monsieur le Préfet lors de sa dernière visite.

Le budget primitif 2015 reste basé sur le maintien d'objectifs affinés lors du Débat d'orientations budgétaires :

- pas de recours à l'endettement en 2015
- placement de trésorerie en parts sociales (4 000 000 €)
- pas de hausse des impôts locaux (3 taxes + TEOM)
- autofinancement à 3,4 M€ malgré les tensions sur les recettes
- la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 ainsi que des restes à réaliser de ce même exercice.

Ces postulats, agrégés, posent clairement la trame de la construction budgétaire qui permet en investissement d'inscrire un programme ambitieux de travaux et qui oblige la commune à une rigueur constante quant au maintien ou la baisse de ses charges de structure.

Section par section, Monsieur le Maire aborde les principales inscriptions budgétaires après avoir rappelé les résultats et restes à réaliser repris.

	RESULTAT 2014	RESTES A REALISER (RAR)	RESULTAT 2014 APRES RAR
INVESTISSEMENT	+ 6 160 414,73	1 066 410 831 100	+ 5 935 955,73
FONCTIONNEMENT	+ 3 638 540,57	-	+ 3 638 540,57
RESULTAT GLOBAL	9 798 955,30	-	+ 9 574 496,30

Sur ces bases, il est proposé section par section, un exposé des points majeurs du budget.

La Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre en mouvements réels et d'ordre à hauteur de 17 617 000 € après intégration des RAR de l'exercice 2014 de 1 066 410 € en dépenses et 831 100 € en recettes avec un niveau de dépenses d'équipement brut (investissements structurants) posé à 8 639 700 €.

Les dépenses

Concernant ces dépenses d'équipement brut, les principales autorisations budgétaires proposées sont les suivantes :

- acquisitions foncières (immeubles et terrains)	1 836 000 €
- acquisition de matériels, mobiliers, véhicules	157 700 €
- école publique primaire de la Castellane	1 350 000 €
- requalification place Jean Jaurès, rue Anatole France	
cours Voltaire, rue République	200 000 €
- travaux de réhabilitation-crédation de logements sociaux	552 000 €
- couverture d'un court au TMO	250 000 €
- réfection toiture PUGET	55 000 €
- grillage court de tennis	60 000 €
- chauffage et éclairage de l'église	150 000 €
- étude et programmation d'un espace polyvalent (Malraux)	250 000 €
- requalification de la rue Fontaine du Rentier et l'annexe du Vieux Moulin	140 000 €
- marché de réfection des voies	350 000 €
- création voie hangar TACCOLA	110 000 €
- murs de soutènement au Castellas	200 000 €
- bassin d'orage et aire à déchets	160 000 €
- système de comptage du parking	60 000 €
- SYMIELEC VAR	300 000 €
- Jardin CHERTIN	70 000 €
- Etude construction parking centre ville	250 000 €

Outre ces principales opérations, les dépenses d'investissement contiennent :

- 4 000 000 € pour un placement auprès de la Caisse d'Epargne en achat de parts sociales
- 30 000 € pour le reversement à TPM de la taxe d'aménagement lui revenant
- 242 000 € de solde d'excédent d'assainissement à reverser à TPM
- 564 890 € de dépenses imprévues.

Les recettes

Le financement de ces investissements s'appuie schématiquement sur 2 moyens, la commune ne prévoyant aucun recours à l'emprunt.

- 6 160 414,73 € de reprise d'excédent de 2014
- 3 000 000 € de consolidation de l'excédent de fonctionnement de 2014
- 3 400 000 € d'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement 2015

A ces 12 M€ et plus de recettes d'épargne s'ajoutent :

- 418 000 € de subventions diverses (TPM, Etat, Région, Département)
- 346 000 € de DETR (subvention de l'Etat)
- 437 000 € de FCTVA
- 185 000 € de taxe d'aménagement

Avec des opérations d'ordre de :

- 390 000 € en amortissement
- 2 370 000 € d'opérations patrimoniales (avances et acomptes à VAD)

La Section de Fonctionnement

Les autorisations budgétaires inscrites au BP 2015 sont comparables à celles des orientations budgétaires.

En dépenses

Chapitre 011 : les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 3 071 000 €, soit - 4,6 % par rapport au BP 2014.

Chapitre 012 : ce chapitre de dépenses important relatif aux charges de personnel est en progression maîtrisée de + 2,86 % par rapport au BP 2014.

Chapitre 65 : ce chapitre, après neutralisation d'une opération exceptionnelle en 2014, est en baisse de 2,08 %.

Chapitre 66 & 67 : ces chapitres de frais financiers et exceptionnels restent contenus et en baisse globalement par rapport à 2014.

La maîtrise de ces postes de dépenses permet d'inscrire un crédit de 61 000 € en dépenses imprévues et une épargne pour le financement des investissements de 3 400 000 €.

En recettes

Les recettes sont optimisées avec maintien de la fiscalité pesant sur les ménages (hausse du foncier bâti compensée totalement par la baisse du taux de la TEOM).

Chapitre 013 : ce chapitre d'atténuation de charges est posé raisonnablement, ce niveau de recettes étant aléatoire (remboursement pour des agents absents ...).

Chapitre 70 : ce chapitre posé sincèrement en légère baisse concerne l'ensemble des régies de la commune notamment.

Chapitre 73 : ce chapitre est en légère augmentation par rapport au BP 2015 et concerne notamment les 3 taxes directes locales et la TEOM (+ 0,3 %).

Chapitre 74 : ce chapitre de dotations et subventions reçues par la Ville est fortement affecté par la baisse de la DGF.

- Dotation forfaitaire 1 043 000 € inscrits contre 1 328 000 € en 2014
- Dotation de péréquation 114 000 € en 2015 contre 98 000 € en 2014
- Dotation de Solidarité Urbaine 124 000 € en 2015 identique à 2014. Ce chapitre admet une perte prévisionnelle de recettes de 267 000 € !

Chapitre 75 : ce chapitre en baisse prévisionnelle en 2015 concerne essentiellement les loyers perçus par la Ville.

Chapitre 77 : les produits exceptionnels sont pour certains aléatoires. Ce chapitre est doté prudemment.

A ces recettes, s'ajoute la reprise partielle de l'excédent de fonctionnement 2014 pour 638 540,55 € qui permet d'abonder notre épargne prévisionnelle.

Le budget primitif proposé confirme le nouveau cycle budgétaire annoncé lors des orientations présentées en conseil municipal du 23 mars 2015. C'est dans ce contexte contraint que la commune a préparé sur la base de ces marges de manœuvre, un programme d'investissement important sans recours à l'emprunt et sans hausse des taux de fiscalité.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

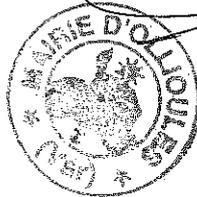
Considérant que le DOB relatif au BP de la Ville a été présenté au conseil municipal du 23 mars 2015,

Considérant que le projet de budget primitif pour 2015 a été examiné en commission des finances réunie le 3 avril 2015,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE le projet de budget primitif 2015 arrêté à :
 - o 17 617 000 € en Investissement
 - o 15 622 000 € en fonctionnement.
2. PRECISE que le BP 2015 est voté par chapitre.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.10

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THULLIER, ,
Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine
BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène
REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-
Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine
BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole
BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine
DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUÉBERT, Nicole
MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Service des eaux : vote du budget primitif 2015

Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} adjoint au Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de budget primitif 2015 du service des eaux.

Monsieur HUGUET rappelle que ce service public industriel et commercial (SPIC) a été confié en gestion sous forme de délégation de service public à la SEERC depuis février 1991. Il convient à ce stade, de préciser que les négociations engagées avec notre prestataire pour conclure un avenant intégrant plusieurs contraintes juridiques et économiques est finalisé et présenté au conseil municipal de ce 14 avril.

Par ailleurs, Monsieur HUGUET rappelle que ce budget concerne notamment les extensions et renforcements des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) et la sécurisation et la protection des captages (sources) et réservoirs.

L'équilibre 2015 du budget primitif est récapitulé ainsi qu'il suit en investissements réels et d'ordre :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	1 018 000	1 018 000
Section d'Exploitation	331 000	331 000
Totaux	1 349 000	1 349 000

Le budget 2015 est donc équilibré globalement à hauteur de 1 349 000 € après reprise anticipée des RAR et résultats 2014.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires du service des eaux s'est déroulé le 23 mars 2015,

Considérant l'examen de ce projet de budget en commission des finances réunie le 3 avril 2015,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

APPROUVE le budget primitif 2015 du service des eaux.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



Faint, illegible text, possibly a list or schedule, located on the right side of the page.

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.11

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ÉTIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONÉAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>			
<u>UNANIMITE</u> : OUI	<u>POUR</u> :	<u>CONTRE(S) :</u>	
<u>ABSTENTION(S) :</u>		<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Service des cimetières : vote du budget primitif 2015

Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} adjoint au Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de budget primitif du *service des cimetières* pour l'exercice 2015.

Monsieur HUGUET rappelle quelques fondements concernant ce budget qui ne concerne que la construction et la cession de caveaux, terres communes et colombariums des 2 cimetières.

Devenu excédentaire en 2013, le budget des cimetières a pour principales recettes les cessions potentielles de caveaux (coût des travaux et concessions). Les dépenses sont constituées notamment de remboursement de l'annuité de la dette.

L'équilibre 2015 du budget primitif 2015 est récapitulé ainsi qu'il suit en investissements réels et d'ordre étant précisé que des travaux de création d'une tranche de caveaux sont prévus au cimetière St Roch et que la commune doit réhabiliter les caveaux et tombes récupérés au cimetière Central :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	256 472,82	256 472,82
Section d'Exploitation	66 000	66 000
Totaux	322 472,82	322 472,82

Le budget 2015 est donc globalement équilibré à hauteur de 322 472,82 € après reprise anticipée des RAR.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires du service des cimetières s'est déroulé le 23 mars 2015,

Considérant l'examen de ce projet de budget en commission des finances réunie le 3 avril 2015,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

APPROUVE le budget primitif 2015 du service des cimetières.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



Document de travail
à destination de l'Assemblée
Municipale
à l'attention de
Monsieur le Maire
et des Membres
de l'Assemblée
Municipale
à l'attention de
Monsieur le Maire
et des Membres
de l'Assemblée
Municipale

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.12

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE :</u> NON	<u>POUR :</u> 30	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u> 2	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Acquisition par la Ville de parts sociales de la Société Locale d'Epargne ouest du Var affiliée à la Caisse d'Epargne Côte d'Azur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune, au terme de l'exercice 2014, dispose d'une trésorerie importante liée à l'encaissement de produits exceptionnels (cessions de foncier) conjuguée à un étalement de la programmation des investissements structurants de la commune.

Ce fonds de roulement disponible est soumis à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat (le comptable) qui ne donne pas lieu à rémunération et obéit à une règle d'interdiction de placement financier.

Par dérogation à ce système, les communes dont l'origine des fonds à placer revêt un caractère ponctuel et exceptionnel, peuvent faire l'acquisition de parts sociales.

C'est à ce titre que la commune s'est rapprochée de la Caisse d'Epargne, un de ses partenaires financiers pour traiter de la possibilité de l'acquisition de parts sociales de la Société Locale d'Epargne Sud Ouest du Var.

Monsieur le Maire explique que la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 a généré une importante réforme du Groupe Caisse d'Epargne. L'application de cette loi est précisée par les décrets n° 2000-221 et 2000-222 du 8 mars 2000 relatifs à l'attribution des parts sociales des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) aux collectivités territoriales et à leur représentation dans les conseils d'orientation et de surveillance des Caisses d'Epargne et de Prévoyance.

Il résulte notamment que :

- les Caisses d'Epargne et de Prévoyance ont désormais un statut d'établissement coopératif, qui confirme leur mission d'intérêt général au service du développement économique local, régional et environnemental,
- le capital de chacune des Caisses d'Epargne est détenu par des Sociétés Locales d'Epargne qui lui sont affiliées,
- le capital de chaque Société Locale d'Epargne est détenu, sous forme de parts sociales coopératives par l'ensemble de ses sociétaires. La valeur unitaire nominale de la part sociale est fixée à 20 €.

L'accès au sociétariat des Sociétés Locales d'Epargne est ouvert à l'ensemble des clients des Caisses d'Epargne, personnes physiques et personnes morales, et à leurs salariés, mais également à toutes les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre se situant en tout ou partie dans la circonscription territoriale de la Société Locale d'Epargne.

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne peuvent détenir ensemble plus de 20 % du capital de la Société Locale d'Epargne.

Monsieur le Maire confirme que pour les collectivités territoriales, la souscription de parts sociales d'une SLE affiliée à la Caisse d'Epargne a les implications suivantes :

- participation à l'assemblée générale de la SLE, et donc au vote relatif à la nomination des membres du conseil d'administration,
- participation, dans le cadre du collège électoral composé de l'ensemble des collectivités territoriales sociétaires des SLE de la Caisse d'Epargne, à l'élection des représentants au Conseil d'Orientation et de Surveillance de cette dernière. Toute collectivité sociétaire est éligible, en la personne de l'un de ses représentants au Conseil d'Orientation et de Surveillance selon les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires et notamment l'article L 510-90 du Code Monétaire et Financier,
- perception d'un intérêt annuel dont le taux est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse d'Epargne à laquelle les sociétés Locales d'Epargne sont affiliées (L 512-92 du Code Monétaire et Financier),
- possibilité de rachat des parts sociales détenues, à une valeur égale à leur valeur nominale. Cette demande de rachat doit être formulée avant la date de clôture de l'exercice social.

Monsieur le Maire explique encore que ces dispositions offrent à la commune la possibilité d'être associée au développement de la Caisse d'Epargne, qui est l'un des principaux partenaires financiers du secteur public local, et que l'acquisition de parts sociales correspond à un placement d'une partie des disponibilités de la commune, il est proposé au conseil municipal de demander la souscription de 200 000 parts sociales de la Société Locale Sud Ouest du Var, affiliée à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Côte d'Azur, pour un montant de 4 000 000 €.

Monsieur le Maire précise que :

- la participation effective de la commune pourra être inférieure au total de ce montant, compte tenu des plafonds réglementaires sus-indiqués et qui pourront conduire la Caisse d'Epargne à opérer une réduction des demandes exprimées à due concurrence du montant maximum de 20 % du capital de la SLE que peuvent

détenir ensemble les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre, sociétaire de cette SLE

- la commune d'Ollioules ne deviendra sociétaire qu'après avoir été agréée.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 portant réforme du groupe de Caisse d'Epargne,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 3 avril 2015,

Considérant que la Ville dispose d'une trésorerie importante due à l'encaissement de recettes exceptionnelles de cession de foncier,

Considérant la possibilité ouverte à la commune d'Ollioules de souscrire des parts sociales auprès de la Société Locale Sud Ouest du Var affiliée à la Caisse d'Epargne,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. ADOPTE la décision de demander la souscription de 200 000 parts sociales (valeur nominale 20 €) de la Société Locale d'Epargne Sud Ouest du Var (affiliée à la Caisse d'Epargne Côte d'Azur pour un montant de 4 000 000 €.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin de souscription correspondant avec la Société Locale d'Epargne Sud Ouest du Var.
3. Impute la dépense au compte 01/266.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.13

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARPINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE(S) :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) :</u>	

OBJET : Service des eaux : tarification au bénéfice de la commune
fixation de la part communale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune d'Ollioules propose à l'approbation du conseil municipal de ce jour, l'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public liant la commune à son délégataire, la SEERC.

A l'issue de cet avenant n° 2, la ristourne contractuelle initiale du contrat de DSP signé en 1991 et constituant une recette communale d'exploitation du service des eaux est remplacée par une part communale. Cette part communale qui apparaîtrait distinctement sur la facture sous la part du délégataire se décline en 2 montants : l'abonnement au service et un prix au m³.

La tarification proposée à compter de la prise d'effet de l'avenant n° 2, soit le 1^{er} mai 2015 est la suivante :

Abonnement Ø 15 à Ø 40	1 € HT / semestre
Abonnement Ø 60 et plus	400 € HT par semestre
Abonnement tarif d'intérêt général tous diamètres	1 € HT /semestre

Consommation jusqu'à 30 m ³	0,02 € HT le m ³
Consommation de 30 m ³ à 3 000 m ³	0,04 € HT le m ³
Consommation > 3 000 m ³	0,40 € HT le m ³
Consommation Tarif d'Intérêt Général	sans objet

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de Délégation de Service Public signé le 25 janvier 1991 avec la SEERC,

Vu l'avenant n° 1 à ce même contrat,

Vu l'avenant n° 2 au contrat de DSP proposé en séance du 14 avril 2015,

Considérant la suppression de la ristourne confirmée par l'avenant n° 2 au contrat de DSP,

Considérant que la commune doit fixer le tarif de la part communale lui revenant,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 3 avril 2015,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1- FIXE les tarifs des abonnements et prix au m³ ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} mai 2015

Abonnement Ø 15 à Ø 40	1 € HT / semestre
Abonnement Ø 60 et plus	400 € HT par semestre
Abonnement tarif d'intérêt général tous diamètres	1 € HT / semestre

Consommation jusqu'à 30 m ³	0,02 € HT le m ³
Consommation de 30 m ³ à 3 000 m ³	0,04 € HT le m ³
Consommation > 3 000 m ³	0,40 € HT le m ³
Consommation Tarif d'Intérêt Général	sans objet

- 2- DIT que ce tarif est applicable au 1^{er} mai 2015.
- 3- DIT que le produit résultant de l'application de l'avenant n° 2 constitue une recette d'exploitation du budget de l'eau.
- 4- DIT que ce tarif sera modifié par délibération.
- 5- CONFIRME que la présente délibération est notifiée à la SEERC pour application.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 15/04/3.14

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE QUATORZE AVRIL à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	23	9	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Jean-Michel HUGUET, Nicole BERNARDINI, Michel THUILLIER, , Erick JALLIFFIER-VERNE, Geneviève BARBIER, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Annick BUISSON-ETIENNE, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Michel OLLAGNIER, Carine BESSON, Julien ROCCHIA, Jean-Pierre LENAERTS, Raymond HAMONEAU, Nicole BERVAS.

REPRESENTE(S) :

Ginette AUDIGIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Robert ARRINO, Christine DEL NERO, Pascale COGOTTI, Katell LE BLEIZ, Stanislas ROQUEBERT, Nicole MARCHESI.

ABSENT(S) :

Gérald LERDA.

<u>VOTE :</u> <u>UNANIMITE</u> : NON	<u>POUR</u> : 31	<u>CONTRE(S)</u> : 1
<u>ABSTENTION(S)</u> :	<u>BLANC(S)</u> :	

OBJET : Tarification de la prestation de collecte des déchets verts

Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} Adjoint, explique à l'assemblée que la Commune a engagé une réflexion sur la collecte des déchets verts au domicile des ollioulais. A cet effet, une période d'essai est envisagée permettant de calibrer le service notamment aux volumes susceptibles d'être collectés.

Pour ce faire, une tarification de cette prestation est d'ores et déjà mise en place déclinée ainsi qu'il suit :

- Abonnement annuel : 50 €. L'abonnement donne droit à l'enlèvement de 4 m³ de déchets verts (déchets verts en sacs ou en fagots) ;
- Tarif au m³ à partir du 5^{ème} m³ : 10 €.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT au regard de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var portant sur l'interdiction du brûlage des déchets,

CONSIDERANT qu'il convient d'initier la mise en place d'un service de collecte des déchets verts,

CONSIDERANT la nécessaire tarification de cette prestation accomplie en régie,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. FIXE le tarif de la collecte des déchets verts, dont le règlement de fonctionnement sera présenté ultérieurement, à :
 - o 50 € : droit d'entrée annuel et abonnement comprenant le ramassage de 4 m³ de déchets verts ;
 - o 10 € : le coût de l'enlèvement au m³ à partir de 5 m³ dans l'année.
2. DIT que la prestation sera réalisée par des agents de la Commune habilités et régisseurs.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI

